

Référence :**A862****Nom du produit :****NETTOYANT GRAFFITI****PROPRIETES :**

N'altère pas l'éventuelle couche de peinture de dessous.

Elimination des graffitis sur les surfaces lisses même verticales.

Ne contient pas de chlorure de méthylène, d'acétone, de MEK, de white spirit, toluène ou autre solvants aromatiques ou chlorés.

DOMAINES D'UTILISATION :

Verre, surfaces métalliques, certains plastiques ou caoutchouc, surfaces peintes...

Bâtiments, collectivités, imprimeries, chantiers, usines, signalisations routières, mobiliers urbains, rideaux de magasins...

COMPOSITION (Règlement (CE) n° 648/2004 modifié) :Etiquetage du contenu (Annexe VII-A) :

Moins de 5% : agents de surface non ionique.

Liste des composants (Annexe VII D) :

Esters méthyliques d'acide gras en C16-C18 et insaturés en C18 ; Alcohol ; Ethyl Lactate ; Urea urethane ; Cocamide DEA ; Cocoate de glycéreth ; Alkyl polyglycol éther C12-18 avec oxyde éthoxylé ; Solvent Red 24.

CARACTERISTIQUES / SPECIFICATIONS :

Aspect : Gel thixotrope rouge

Point d'ébullition : > 35°C

Point d'éclair : 22,5°C

Solubilité : Diluable

Densité : 0,9 +/- 0,02

MODE D'EMPLOI :

Secouer le flacon pour déstructurer le gel.

Pulvériser à froid et laisser agir en surveillant l'action du produit.

Brosser de manière circulaire avec une brosse à poils doux pour favoriser la pénétration du produit dans les aspérités du support.

Essuyer avec un chiffon humide ou rincer à l'eau sous pression.

Pour les surfaces sensibles aux solvants, faire un essai dans un endroit caché tout en réduisant le temps de contact.

Un essai préalable avant utilisation est recommandé afin d'obtenir le résultat souhaité.

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	17/09/2024	Création	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable Q.H.S.E.
2	02/06/2026	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable Q.H.S.E.

74 bis avenue du Général de Gaulle – BP 1 – 18200 SAINT-AMAND-MONTROND CEDEX Tél. + 33 (0)2 48 63 71 00 Fax + 33 (0)2 48 96 72 26

Entreprise Adaptée Agrément du Ministère du travail et de l'emploi du 30/04/80 SIRET 331 603 365 00098 APE 8810C TVA FR 29 331 603 365

Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Saint-Amand-Montrond régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 www.apei.asso.fr

Référence :
A862
Nom du produit :
NETTOYANT GRAFFITI

PRECAUTIONS D'EMPLOI : Consulter la Fiche de Données de Sécurité sur le site internet www.apei.asso.fr
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.


DANGER

Identificateurs du produit : Contient : Lactate d'éthyle ; alcools, C12-18, éthoxylés.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement en CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas d'ingestion ou de contact ayant causé des brûlures.

P501 Eliminer le contenu/contenant dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation nationale.

UFI - GOD2-MORO-000N-CTFU

CONSERVATION :

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatique.

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Voir date limite d'utilisation indiquée sur le flacon.

ELIMINATION :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

CONDITIONNEMENT :

A862 – Carton de 3 flacons spray 250 ml